

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 19 juin 2026

DCS35-2026

Le 19 juin 2026, à 11h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués
en exercice : 74
Quorum requis : 37

Présents : 49
Pouvoirs : 10
Votants : 59

Excusés : 20

Date de convocation :
11 juin 2026

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Erwan BERNET, Mme Cécile COTTENCEAU, Mme Sonia DE LA PROVÔTE, M. Renaud DE SAINT DENIS, M. Jean-François JURASCHEK, Mme Azilis LADJADJ, M. Stéphane LE HELLEY, M. Marc LECERF, M. Patrick LEDOUX, M. Benjamin LEPAYSANT, M. Philippe MARS, M. Aristide OLIVIER, Mme Sylvie PERNOIT, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Arthur DELAPORTE (délégué suppléant), M. Bruno GODEFROY (délégué suppléant), M. Didrik JANIN-HAMEL (délégué suppléant), M. Michel LAFONT (délégué suppléant), M. Benoît LE RETIF (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Pierre BRISSET, Mme Céline CAPET, M. Romuald FERRARI, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Arnaud DOLLEY, M. Thomas DUPONT-FEDERICI, M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Franck JOUY, M. Alain BUFFETRILLE (délégué suppléant), M. Patrice PETIT (délégué suppléant)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Kévin DEWAELE, M. Hervé MAUNOURY, Mme Cécile LE VAGUERSE, (déléguée suppléante), M. Edouard REUSSNER (délégué suppléant)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Christophe BRAUD, M. Rémy GUILLEUX, M. Jérôme LEBOUTEILLER, M. Bruno LEGRIX, Mme Anne MANCEL, M. Gérard MARTIN, M. Emmanuel MAURICE, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Olivier PINEL

Communauté de communes Val es Dunes : M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Nathaly MONROCOQ, M. Jacques-Yves OUIN (délégué suppléant)

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Olga BOUBET-FURAH (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à Mme Cécile COTTENCEAU), M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à M. Pascal SERARD), Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU (pouvoir à Mme Sylvie PERNOIT), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Marc LECERF)

**Modification du tableau
des effectifs de Caen
Normandie Métropole**

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : Mme Lynda LAHALLE (pouvoir à M. Pierre BRISSET), M. Jacky LEHUGEUR (pouvoir à M. Patrick MOREL), M. Loïc MELON (pouvoir à Mme Céline CAPET), M. David MODESTE (pouvoir à M. Romuald FERRARI)

Communauté de communes Val-ès-Dunes : Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à M. Olivier GUILLEMETTE)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU, M ; Benjamin CAMPOS, M. Xavier HAY, M. Didier LEFORT, M. Aristide OLIVIER, Mme Sophie SIMONNET, M. Rodolphe THOMAS

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Olivier LAVAUT

Communauté de communes du Pays de Falaise : M. Sébastien BINET, M. Jacques LE BRET, Mme Hélène LEMARCHAND

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Philippe LANDREIN (délégué suppléant), Mme Martine PERSIELA (déléguée suppléante)

Communauté de communes Val-ès-Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Jean-Christophe CARON, M. Guillaume LECOEUR, Mme Maria MONTERO, M. Philippe PESQUEREL, M. Philippe PIARD

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Exposé :

Mme EVE Nadège, Manager du Réseau Ouest Normand, était mise à disposition du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, son contrat à durée déterminée est arrivé à échéance au 30 avril 2026, et n'a pas été renouvelé pour raisons budgétaires.

Proposition :

Compte tenu du non-renouvellement du contrat de manager au Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, il est proposé de modifier le tableau des effectifs du Pôle métropolitain Caen Normandie métropole sur 1 poste :

- SUPPRIMER 1 poste de Manager du RON, catégorie Attaché territorial, ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale » du 3 février 2026,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 30 avril 2026,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOpte** les modifications du tableau des effectifs ainsi proposés,
- **CHARGE** le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

La Secrétaire de séance,

Cécile COTTENCEAU



Pour extrait conforme

Le Président,

Emmanuel RENARD

